

Australie

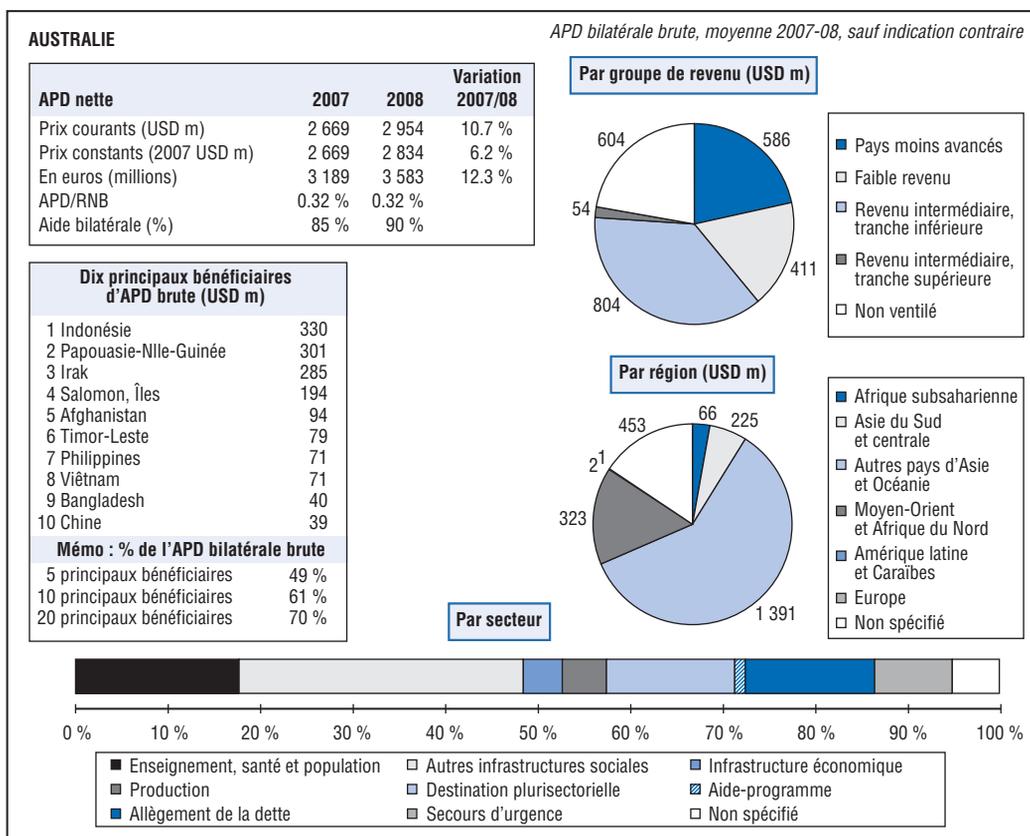
En 2008, l'APD nette de l'Australie s'est élevée à 2.95 milliards USD, soit une augmentation de 6.2 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007. Cette progression traduit une intensification de l'effort global d'aide de l'Australie. En pourcentage du RNB, l'APD est demeurée stable, à 0.32 %.

Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Dans une déclaration de 2009 sur l'aide internationale au développement, l'Australie reconnaît l'importance de l'efficacité de l'aide pour susciter véritablement une amélioration des conditions de vie des populations. En août 2009, les participants au Forum des îles du Pacifique, présidé par l'Australie, ont adopté le Pacte de Cairns pour une meilleure coordination du développement dans le Pacifique. L'objectif en est d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à une meilleure coordination entre tous les partenaires au développement dans la région du Pacifique. L'Australie a maintenant conclu des Partenariats pour le développement avec huit pays de la région en vue d'accroître la responsabilité mutuelle à l'égard des résultats et promouvoir un développement placé sous la conduite des pays partenaires. Lorsque les systèmes nationaux sont solides et que des dispositifs de reddition de comptes sont en place, l'Australie a accompli, en collaboration avec les autres donateurs, de grands progrès pour ce qui est de l'alignement et l'harmonisation de ses programmes avec les objectifs de développement des pays partenaires. C'est ainsi qu'au Viêt-nam, en 2009, environ 50 % de son aide bilatérale sont passés par des approches fondées sur les programmes (utilisant les systèmes vietnamiens de gestion). L'Agence australienne pour le développement international a entrepris d'élaborer un cadre de gestion opérationnelle qui devrait favoriser la mise en place d'un programme d'aide efficace et renforcé, conforme au Programme d'action d'Accra.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- **Intervention dans les États fragiles.** Une grande partie de l'aide australienne prend le chemin d'États fragiles ou de petits États insulaires, dans lesquels le manque de capacités de l'appareil public constitue un obstacle majeur pour l'obtention de progrès. L'Australie s'applique à déterminer les atouts et les contraintes des pays partenaires qui se débattent face à une situation de fragilité ou de conflit et à adapter en conséquence le mode d'acheminement de son aide, premier pas vers la mise en œuvre d'une aide réactive et efficace. L'Australie se conforme en outre aux Principes du CAD pour l'engagement dans les États fragiles et les situations précaires (OCDE, 2007) pour la conception et le réexamen des stratégies-pays et partenariats pertinents, l'établissement des rapports annuels de performance ainsi que l'élaboration et la révision des programmes de développement.





Extrait de :
Development Co-operation Report 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Australie », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.